



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Droits des femmes : services extérieurs

Question écrite n° 8646

Texte de la question

M Richard Cazenave attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat chargé des droits des femmes sur le poste de chargée de mission départementale aux droits des femmes qui est vacant en Isère depuis plus d'un an maintenant. De nombreuses associations ont tenu à faire savoir combien l'action qui avait été menée dans ce cadre, au niveau de la coordination et de l'organisation de stages d'insertion pour les femmes, avait été importante et combien, actuellement et depuis trop longtemps, elle leur faisait défaut. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle compte prendre afin que cette vacance prenne rapidement fin.

Texte de la réponse

Reponse. - Consciente des difficultés rencontrées par les associations du fait de l'absence d'une chargée de mission dans le département de l'Isère, la secrétaire d'Etat a nommé à ce poste Mme Christiane Perdigon à compter du 11 novembre 1989.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8646

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : droits des femmes

Ministère attributaire : droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 313